Destinataires : Participants au programme de CanadaGAP

Date : Le 28 juillet 2023

Objet : **Hausse des droits annuels liés au programme**

À compter du 1 er septembre 2023, les droits annuels pour les participants au programme CanadaGAP inscrits à toutes les options de certification augmenteront de 5 %, arrondis au 5 $ le plus près.

La hausse sera appliquée la prochaine fois que les participants au programme seront facturés par CanadaGAP à la date anniversaire de leur adhésion.

Le tableau ci-dessous indique les droits annuels actuels liés au programme et la hausse des nouveaux droits à compter du 1er septembre 2023, en devise canadienne (CAD) et en devise américaine (US).

Option de certification CanadaGAP	***Droits annuels actuels***	***Droits annuels liés au programme À compter du 1er septembre 2023***
Option A1	650 $ CAD 540 $ US	680 $ CAD 570 $ US
Option A2	650 $ CAD 540 $ US	680 $ CAD 570 $ US
Option B (Certification de groupe)	2,840 $ CAD pour les 25 premiers membres du groupe + 570 $ pour chacun des 25 membres supplémentaires 2,420 $ US pour les 25 premiers membres du groupe + 490 $ pour chacun des 25 membres supplémentaires	2,980 $ CAD + 600 $ 2,540 $ US + 515 $
Option C	290 $ CAD 245 $ US	305 $ CAD 260 $ US
Option D	855 $ CAD 735 $ US	895 $ CAD 770 $ US
Option E	290 $ CAD 245 $ US	305 $ CAD 260 $ US
Option F	855 $ CAD 735 $ US	895 $ CAD 770 $ US

La hausse des droits annuels liés au programme CanadaGAP est nécessaire pour couvrir les coûts croissants liés à la prestation du programme, y compris la hausse des primes d'assurance, l'administration et la dotation en personnelles, les frais des audits au hasard et des autoévaluations, etc.

CanadaGAP® est un programme qui a été élaboré au Canada en vue de promouvoir les bonnes pratiques agricoles (BPA, ou « GAP ») par les fournisseurs de fruits et de légumes.

La hausse des droits entrera en vigueur à compter du 1er septembre 2023. Les factures datées le ou après le 1er septembre 2023 seront conformes aux nouveaux tarifs.

Veuillez noter que les participants au programme qui ne doivent pas être facturés avant le 1er septembre ou après, ne peuvent pas payer d'avance les droits annuels liés au programme au taux en vigueur avant le 1er septembre 2023.

Si vous avez des questions ou si vous avez besoin de renseignements additionnels, veuillez communiquer avec le bureau de CanadaGAP au 613-829-4711 ou à info@canadagap.ca.

CanadaGAP® est un programme qui a été élaboré au Canada en vue de promouvoir les bonnes pratiques agricoles (BPA, ou « GAP ») par les fournisseurs de fruits et de légumes.